

# REGLEMENT de la rencontre amicale de pêche à la carpe

**La rivière la Vire est soumise à la réglementation de la 2ème catégorie et gérée par l'APPMA de Saint-Lô. A ce titre, il est impératif d'avoir en sa possession une carte de pêche 2016 valide avec les timbres piscicoles adéquats et de respecter la réglementation en vigueur.**

## **Article 1 : Objet de la rencontre**

Le Convi-Carpe du Carp River Club, organisé les 9, 10 et 11 septembre 2016, a pour objectif de réunir dans la convivialité des passionnés de pêche de la carpe. Le but premier est le partage de notre passion, et non la compétition.

## **Article 2 : Respect du poisson et de l'environnement**

Il est exigé le plus grand respect des poissons capturés, quelle que soit l'espèce et la taille. L'utilisation du tapis de réception est obligatoire, de même que la pratique du no-kill. Ainsi, chaque poisson devra être remis à l'eau vivant avec un maximum de précautions.

Les participants seront également particulièrement respectueux de l'environnement qui les entoure. Les équipes veilleront à nettoyer les postes occupés de manière à ne laisser apparaître qu'un minimum de traces de leur passage. Des sacs poubelles seront remis à toutes les équipes.

Les feux au sol sont interdits. L'utilisation de barbecue est tolérée dans la mesure où un récipient (seau) d'eau d'une contenance minimum de 3L est placé à proximité, en cas de perte de contrôle du feu.

## **Article 3 : Composition des équipes**

Une équipe peut être composée **d'1 seul pêcheur**, à raison de **4 cannes maximum**, ou bien de **2 pêcheurs**, à raison de **6 cannes maximum**.

## **Article 4 : Action de pêche**

Chaque ligne ne doit être équipée que d'un seul hameçon simple. Toutes les esches habituelles peuvent être utilisées, à savoir graines, bouillettes, pellets, etc. En revanche, l'utilisation de graines n'est autorisée que dans la seule condition où ces dernières ont été préalablement trempées et cuites. Pour la pêche de nuit, l'emploi d'esches d'origine animale est interdit (vers de terre, asticot...).

L'utilisation de la barque, du bateau amorceur et de l'échosondeur sont autorisés. L'utilisation du moteur thermique n'est autorisée que pour se rendre sur son poste de pêche dans l'heure suivant le tirage au sort des postes et revenir à la mise à l'eau l'épreuve close.

Le gilet de sauvetage est obligatoire lors de l'utilisation de l'embarcation.

La pêche de nuit se déroulera dans la discrétion et le calme. Ainsi, l'utilisation de la lumière doit se faire de manière modérée, uniquement en cas de besoin.

Aucun éclairage en direction de la rivière n'est autorisé pendant la pêche de nuit sauf lors de la mise à l'épuisette.

Chaque équipe respectera le poste lui étant attribué par tirage au sort, et ne devra en aucun cas empiéter sur l'emplacement d'autrui. Cependant, il est toléré un décalage de 20m en amont et/ou aval dans la mesure où cela ne dérange pas la ou les équipes voisines.

Les équipes devront s'assurer de la protection de leur matériel et de leur véhicule vis-à-vis des animaux présents dans les herbages (prévoir piquets et rubalise)

Rappel : la circulation sur le chemin de halage avec un véhicule motorisé est strictement interdite.

## **Article 5 : Comportement des participants lors de la rencontre**

Pour des raisons de sécurité des poissons, toute équipe s'absentant de son poste devra relever ses lignes. Au moins un pêcheur de chaque équipe doit rester sur le poste si les lignes sont à l'eau.

Toute personne ayant un comportement entraînant une gêne pour le bon déroulement ou qui troublera la tranquillité des autres pêcheurs de l'épreuve sera exclue de la rencontre (ivresse, feu au sol, etc...)

Pendant et après l'épreuve, votre emplacement doit rester propre (merci d'utiliser les sacs poubelles remis à votre disposition).

## **Article 6 : Remboursements**

Dans le cas où les organisateurs devaient interrompre momentanément ou définitivement la rencontre pour des raisons climatiques ou autres, il ne serait procédé à aucun remboursement.

## **Article 7 : Pesée des prises**

Les poids des poissons (carpes & amours) supérieur à 1kg sont comptabilisés et pris en compte dans le classement définitif. La pesée sera réalisée en priorité par un commissaire mais pourra également s'effectuer par l'équipe voisine, de jour comme de nuit, en cas d'indisponibilité avérée du dit commissaire. Le classement définitif sera établi en fonction du poids total des prises par équipe. Le nombre de prises départagera les ex-aequo.

## **Article 8 : Déroulement de la rencontre**

Le tirage au sort des équipes est fixé au vendredi à 16h00 précise. Les équipes non présentes à cet horaire se verront retirées du tirage au sort jusqu'à leur arrivée. Dans un souci d'équité, la permutation de poste est interdite. Le début de la rencontre (action de pêche) est fixé le vendredi à 17h00. La fin de la rencontre est fixée au dimanche à 11h00 précise. S'en suivront l'annonce du classement avec la remise des lots, suivi du repas de fin de rencontre et du tirage de la tombola.

## **Article 9 : Règlement des litiges**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire, et s'engage à en informer les participants au début ou en cours de la rencontre. Ce règlement devra être respecté par tous les participants sans exception.

**Le non-respect du présent règlement pourra entraîner la disqualification de l'équipe.**

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de vols, dégâts du matériel des participants pendant le déroulement de cette rencontre, ou non-respect des clauses du présent règlement.

**Pour la navigation en bateau le gilet de sauvetage est obligatoire.**

Je déclare avoir lu et accepté le présent règlement.

Nom et prénom pêcheur n°1 :

Signature :

Nom et prénom pêcheur n°2 :

Signature :

# Déroulement de la rencontre

## **Vendredi 9 septembre 2016**

15h30 : Accueil des participants

15h45 : Rappel du règlement

16h00 précise: Tirage au sort des postes

17h00: Début de la rencontre

## **Samedi 10 septembre 2016 dans la journée**

Tour des commissaires

Vente des tickets de tombola

## **Dimanche 11 septembre 2016**

11h00 : Fin de pêche

12h30 : Classement et remise des lots

Photo de groupe

13h00 : Verre et repas de l'amitié

Tirage de la Tombola

## **COMMISSAIRES**

XXXXXX : 00.00.00.00.00

XXXXXX : 00.00.00.00.00



# Convi Carpe de la Vire

La société de pêche de Saint-Lô et le Carp River Club organisent les 9, 10 et 11 septembre 2016, une rencontre amicale de pêche à la carpe sur la rivière la Vire, du Vendredi 16 heures au Dimanche 11 heures.

## Rappel succinct de la rencontre

- \* Un ou deux pêcheurs par équipe
- \* 6 cannes par équipe- 1 hameçon simple par canne
- \* Toutes esches autorisées
- \* Seule la carpe ou l'amour sont pesés
- \* Tous les poissons sont remis à l'eau vivants
- \* En cas de litiges, les organisateurs se réservent tout droit d'arbitrage.
- \* Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité (vols, dégâts, accidents pendant la rencontre).
- \* Si les organisateurs devaient interrompre la rencontre partiellement, ou définitivement en cas d'orage, ou tout autre événement climatique il ne serait donné lieu à aucun remboursement.
- \* Dotation : Lots
- \* Inscription **60 € par équipe (remise de 5 euros pour les membres CRC)**  
Un repas est offert le dimanche midi pour les équipes.
- \* Un lot pour tous
- \* Aucune inscription ne sera prise après le 2 septembre 2016 (cotisation payée).
- \* L'encaissement des chèques sera fait 1 semaine avant l'épreuve.
- \* Le paiement de l'inscription implique l'acceptation du règlement

## Programme du week-end

- \* Vendredi 9 septembre 2016 :  
16h00 heures Tirage au sort des places.  
17h00 heures début de la rencontre
- \*Dimanche 11 septembre 2016: 11h00 heures fin de la rencontre  
12h30 heures présentation et remise des trophées suivi d'un repas et Tombola



### NOM de l'Equipe :

Nom ..... Prénom.....

✍ Adresse.....

☎ No de tél..... Email :.....

Nom ..... Prénom.....

✍ Adresse.....

☎ No de tél..... Email :.....

➡ Rappel, le repas est compris dans le prix d'inscription : **merci de me confirmer votre participation.**

**Présent :**

**Nombre de repas**

Adresser l'inscription à M. ROBIN Stéphane, 1 clos Saint Clair, 50880 LA MEAUFFE

Chèques à l'ordre du Carp River Club

☎ 06 68 11 53 26

✉ carperiverclub@gmail.com